

L'ALTERNANCE, POURQUOI PAS VOUS ?

Découvrez la solution pour trouver un emploi !

A tout moment de l'année, trouvez votre contrat en alternance dans une entreprise privée, publique ou une association. L'Alternance comprend deux types de contrat, **le contrat d'apprentissage** et **le contrat de professionnalisation**. Elle permet à l'alternant de concilier une expérience concrète en entreprise et une formation théorique diplômante du CAP (niveau 3 du RNCP) jusqu'au BAC + 5 (niveau 7 du RNCP) ou qualifiante parmi un large choix de métiers.

Vos avantages

- Bénéficier de la **gratuité** des frais de formation ;
- **Être rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié ;
- **Accéder plus facilement à l'emploi**, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise ;
- **Aide au financement du permis de conduire B** (sur conditions).

On est là pour vous

Nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent pour réussir votre projet en :

- Vous conseillant sur l'alternance et dans la découverte des métiers : **immersions professionnelles...**
- Ciblant des entreprises qui recrutent et en vous mettant en relation avec elles : **jobdatings, forums...**
- Vous préparant aux entretiens d'embauche : atelier « me préparer à l'entretien », **« simulateur d'entretien »...**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR QUI ?

- 16 à 29 ans révolus : pour toute personne inscrite ou non à France Travail ;
- Pas de limite d'âge : pour les personnes en situation de handicap ou porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise.

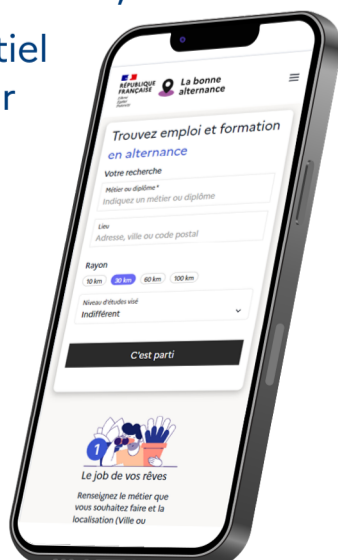
DURÉE DE LA FORMATION

- 6 mois à 3 ans : pour toute personne inscrite ou non à France Travail ;
- 6 mois à 4 ans : personnes en situation de handicap, porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise.

LA BONNE ALTERNANCE

Découvrez une plateforme de mise en relation entre jeunes, organismes de formation et entreprises et accédez aux opportunités emploi :

- Offres d'emploi diffusées sur la plateforme ainsi que celles issues de www.francetravail.fr et des partenaires ;
- Liste d'entreprises « à fort potentiel d'embauche en alternance » pour faciliter vos démarches de candidatures spontanées.



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

POUR QUI ?

- 16 à 29 ans révolus : pour toute personne inscrite ou non à France Travail.

DURÉE DE LA FORMATION

- 6 mois à 1 an : pour toute personne inscrite ou non à France Travail ;
- 6 mois à 4 ans : jeunes de 16 à 25 ans inscrits depuis plus d'un an à France Travail, sans qualification ou souhaitant compléter leur formation initiale, bénéficiaires du **RSA**, de **l'ASS** ou de **l'AAH**, personnes sortant d'un **contrat d'insertion (CUI)**.

POUR ALLEZ PLUS LOIN

TUTOS VIDÉOS



On est là pour vous :
Comment trouver
une alternance ?



Ministère du travail :
Les avantages de
l'apprentissage



Ministère du travail :
TOP 5 des conseils
pour chercher une
entreprise

GUIDE



Se former
en alternance

LIENS UTILES



Portail
de l'alternance



francetravail.fr
alternance



Simulateur de
rémunération



Simulateur
d'aides



Formulaire aide
au permis B